



Saint-Pierre-de-Varengeville, le 10 février 2023

Préfecture de la Seine Maritime
DRCLE 1^{er} bureau
76036 ROUEN CEDEX

N/Réf. : CC/2022-12

Objet : Conseil Municipal du 09 février 2023

BORDEREAU D'ENVOI		
Nature des Pièces		Pièces Jointes
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Vous trouverez ci-jointes, les délibérations du Conseil Municipal du 09 février 2023 :</p> <p>DELIBERATION N° 23/02/1 : Approbation du dernier compte -rendu - Conseil municipal du 08 décembre 2022 DELIBERATION N° 23/02/2 : Approbation de l'ordre du jour DELIBERATION N° 23/02/3 : Attribution Marché vidéoprotection DELIBERATION N° 23/02/4 : Acquisition à titre gratuit de la parcelle des conjoints DURAME DELIBERATION N° 23/02/5 : Délibération bilan de concertation RLPI DELIBERATION N° 23/02/6 : Mise en place du nouveau règlement cimetière DELIBERATION N° 23/02/7 : Modification du règlement intérieur des activités périscolaires et modification des tarifs DELIBERATION N° 23/02/8 : Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein de la commune de Saint-Pierre-de-Varengeville DELIBERATION N° 23/02/9 : Complément du montant de l'affectation du résultat 2021 du budget annexe de la Briqueterie DELIBERATION N° 23/02/10 : Demande de versement de la subvention exceptionnelle pour l'association Scènes en Boucle - Festival International DELIBERATION N° 23/02/11 : Demande de subvention pour la mise aux normes / Réhabilitation de la Bibliothèque DELIBERATION N° 23/02/12 : Demande de subvention pour la pose de panneaux photovoltaïques aux écoles et à la salle des fêtes DELIBERATION N° 23/02/13 : Demande de subvention pour le relamping de la salle polyvalente DELIBERATION N° 23/02/14 : Demande de subvention pour la pose d'une clôture le long du cimetière DELIBERATION N° 23/02/15 : Demande de subvention auprès de la CAF pour la mise en place d'un logiciel de gestion de cantine, garderie et centre de loisirs et son espace famille DELIBERATION N° 23/02/16 : Désignation de représentants au Conservatoire - Syndicat Intercommunal de gestion et de fonctionnement de l'école de musique du Val de Seine DELIBERATION N° 23/02/17 : Bons et secours contrats commune 2022 DELIBERATION N° 23/02/18 : Suppression du poste d'Adjoint du Patrimoine et création du poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 2^E CL permettant l'avancement de grade d'un agent DELIBERATION N° 23/02/19 : Portant mise à jour du tableau des effectifs au 01/02/2023 DELIBERATION N° 23/02/20 : Acquisitions diverses et travaux</p> <p>Vous agréer, Madame Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.</p>		20
<input checked="" type="checkbox"/>	POUR ATTRIBUTION	
<input checked="" type="checkbox"/>	POUR VISA ET RETOUR	
<input checked="" type="checkbox"/>	POUR CONTROLE DE LEGALITE	



Le Maire,

Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation	02/02/2023	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	09/02/2023			
Affichage	10/02/2023	19	15	18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations : Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/02/1

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU –
 CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ADOpte à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 8 Décembre 2022.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
 Pour copie certifiée conforme,*



[Handwritten signature]

**le Maire,
 Jean-Michel MAUGER**

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation	02/02/2023	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	09/02/2023			
Affichage	10/02/2023	19	15	18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations : Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/02/2
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Délibération pour la dématérialisation des actes de préfecture
- Demande de financement CAF pour le logiciel de gestion de la cantine, garderie et du centre de loisirs et son espace famille,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ADOpte à l'unanimité, l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



[Signature]
le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation	02/02/2023	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	09/02/2023			
Affichage	10/02/2023	19	15	18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations : Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

1) Affaires générales

DELIBERATION N° 23/02/3
ATTRIBUTION MARCHÉ VIDEOPROTECTION

Rapporteur Monsieur Jean-Michel MAUGER,

Vu le code de la commande publique,
Vu l'avis public paru le 10/10/2022,
Vu l'appel d'offres publié le 10/10/2022
Vu la fin du délai de remise des offres au 07/11/2022
Vu la fin du délai de remise des offres dans le cadre du Marché à procédure adaptée au 06/01/2023,
Vu la CAO du 31/01/2023,

Considérant que 5 entreprises ont présenté une offre : Établissements FOURMENT CITEOS Rouen, SPIE CITY NETWORKS, NGE CONNECT, BOUYGUES ES, ANTE.

Vu la CAO du 31/01/2023 et l'analyse des offres présentée donnant le rang 1 à l'entreprise la mieux-disante : ETS FOURMENT enseigne CITEOS, pour un montant de 98 984,00 € HT soit 118 780,80 € TTC hors maintenance annuelle.

Monsieur le Maire rappelle que l'objet de ce marché est la fourniture et la mise en œuvre d'un système de vidéo protection urbaine.

Le marché a pour objet de définir les prestations, fournitures, la mise en œuvre et le paramétrage d'un dispositif comprenant notamment : [...]

- 23 caméras vidéo IP haute résolution en format
- Les coffrets techniques sur les sites concernés (sur mât, en coffret de rue ou en bâtiment avec leurs accessoires nécessaires) avec leurs équipements de réseau passif (jarretières, bandeaux, tiroirs, prises RJ45) et actifs (switchs).
- Les liaisons radio et filaires cuivre avec les équipements de transmission, accessoires et les travaux inhérents.
- Les relais radio complets y compris coffrets, alimentations, câblage, fixations, supports.
- Les tests des liaisons cuivre et radio.
- Les fournitures y compris les prises, câbles, accessoires et prestations ou travaux nécessaires.
- Les équipements d'enregistrement en haute résolution complets en Mairie et sur les sites distants.
- L'ensemble des alimentations avec visites et contrôles, y compris Consuel, et raccordements électriques avec protections.
- L'ensemble des supports de fixation nécessaires.
- un poste d'exploitation portable complet pour le centre de supervision urbain situé en Mairie.
- La mise en service opérationnel de l'ensemble des équipements du système de vidéoprotection avec les tests associés et la réalisation des dossiers des ouvrages exécutés en fin de projet – DOE.
- La réalisation de la garantie des matériels et installations.
- Les travaux de génie civil et de protection des câbles, chambres de tirage et mâts nécessaires.
- Une proposition de contrat de maintenance préventive du système ainsi mis en œuvre, sans réserves.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise : Établissements FOURMENT CITEOS Rouen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ADOpte, à l'unanimité, la présente délibération.

DIT que les crédits sont prévus au BP 2022 et seront prévus au BP 2023 à l'article 2315 HO.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



[Signature]
le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation	02/02/2023	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	09/02/2023			
Affichage	10/02/2023	19	15	18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations :
Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/02/4

ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE DES CONSORTS DURAME

Rapporteur Monsieur Patrick LEMESLE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier en date du 8/02/2023 des consorts DURAME,

Considérant la nécessité pour la commune de Saint-Pierre-de-Varengville d'acquérir la parcelle AE 93 située derrière la salle des fêtes et d'une surface de 12 m², en raison de l'édification d'une partie de l'extension de la salle des fêtes dont l'équipe municipale pensait être propriétaire,

Considérant la proposition formulée par les consorts DURAME de céder gratuitement à la commune ladite parcelle permettant de régulariser ce dossier.

Les frais notariés sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la cession à titre gratuit,

Monsieur le Maire remercie chaleureusement les consorts DURAME.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ADOpte, à l'unanimité, la présente délibération.

DIT que les crédits seront prévus au BP 2023 à l'article 2115 HO.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation	02/02/2023	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	09/02/2023			
Affichage	10/02/2023	19	15	18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations :
 Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/02/5

DELIBERATION BILAN DE CONCERTATION RLPi

Rapporteur Monsieur HOUARD Gilles,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5217-2,
- Vu** le Code de l'Environnement, notamment les articles L 581-1 et suivants et L 581-14 et suivants,
- Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 153-14 et suivants,
- Vu** la délibération du 4 novembre 2019 du Conseil métropolitain prescrivant l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la Métropole Rouen Normandie, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,
- Vu** la délibération du 4 novembre 2019 du Conseil métropolitain, définissant les modalités de la collaboration avec les communes membres,
- Vu** le débat sur les orientations du RLPi qui se sont tenus au sein du Conseil métropolitain de la Métropole Rouen Normandie le 16 mai 2022,
- Vu** la délibération du 12 décembre 2022 du Conseil Métropolitain, arrêtant le projet de RLPi et le bilan de la concertation,

Projet majeur pour le territoire, portant les ambitions métropolitaines en faveur de la protection du cadre de vie, le projet de RLPi a été arrêté par le Conseil Métropolitain le 12 décembre 2022.

Ce projet est le fruit d'un travail collaboratif mené tout au long de son élaboration avec l'ensemble des parties prenantes : les 71 communes, les habitants, les acteurs concernés (notamment les professionnels de l'affichage et les associations), les personnes publiques associées et consultées, ainsi que le Conseil de Développement Durable (CDD). [...]

Plus spécifiquement, la collaboration avec les communes a notamment permis de :

- Partager les constats du diagnostic,
- Faire émerger les enjeux et définir les orientations générales du document,
- Établir les règles en matière de publicités, pré-enseignes et enseignes.

(Conformément aux articles L.153-15 et R.153-5 du Code de l'urbanisme, les communes sont invitées à émettre un avis sur les orientations et les dispositions du règlement du projet de RLPi, qui la concernent directement. L'avis doit être rendu dans un délai de 3 mois à compter de l'arrêt de projet, soit d'ici le 12 mars 2023. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.)

Considérant le débat sur les orientations du RLPi qui s'est tenu lors du Conseil Municipal du 30 juin 2022,

Considérant que, conformément aux articles L.153-15 et R.153-5 du code de l'urbanisme, la commune dispose d'un délai de 3 mois à compter du 12 décembre 2022 pour émettre un avis sur les orientations et dispositions règlementaires du RLPi arrêté, qui la concernent directement,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Gilles HOUARD et après avoir pris connaissance du projet de RLPi de la Métropole Rouen Normandie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

DECIDE à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable sur les orientations et les dispositions règlementaires du RLPi arrêté, qui la concernent directement,

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



(Signature)
**le Maire,
Jean-Michel MAUGER**

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation	02/02/2023	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	09/02/2023			
Affichage	10/02/2023	19	15	18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations :
Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/02/6

MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGLEMENT CIMETIERE

Rapporteur Madame Martine LEFEZ,

Vu la commission cimetièrè du 17 janvier 2023,

Considérant la nécessité impérieuse de mettre en place un règlement intérieur digne de son nom,

Considérant que certains concessionnaires ont pris, du fait de l'absence de règlement intérieur sur la commune quelques libertés qu'il convient de reprendre,

Considérant que certaines pompes funèbres se permettent également des largesses, il convient d'adopter le règlement intérieur présenté.

Madame Martine LEFEZ précise qu'elle a travaillé sur ce sujet avec les agents communaux et que ce travail a été validé par Monsieur le Maire, Madame COLANGELO puis la commission cimetièrè.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de valider ledit règlement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ADOpte à l'unanimité, le règlement présenté.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation	02/02/2023	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	09/02/2023			
Affichage	10/02/2023	19	15	17

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations :

Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/02/7

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET MODIFICATION DES TARIFS

Rapporteur Madame Martine LEFEZ,

Vu la commission scolaire du 24 janvier 2023,

Vu la délibération n°22/06/05 du 30/06/2022 portant sur l'adoption du règlement des activités périscolaires,

Considérant que les pénalités entérinées dans le règlement des activités périscolaires validé le 30/06/2022, ont posé quelques problèmes, il convient de revoir les modalités,

Madame Martine LEFEZ précise que le montant des pénalités a été revue et précisé pour qu'il n'y ait plus d'interprétation possible.

Pour la garderie : une pénalité est prévue en cas de non-respect du délai de 24h00, toute absence non signalée et non justifiée entrainera l'application d'une facturation forfaitaire de 2,50 € par absence.

Pour la cantine : Une facturation, au prix du quotient familial le plus fort majoré de 1 €, sera établie aux parents dont l'enfant est présent à la cantine alors qu'aucune réservation n'a été faite.

Il y est également rappelé que tout manquement aux règles de politesse et de bienséance des parents, envers les agents de la commune, fera l'objet d'une plainte auprès de la gendarmerie. [...]

Monsieur le Maire propose donc de modifier les tarifs comme suit :

Cantine :

Tranche	Quotient familial	2022-2023
A	Inférieur à 447.52 €	2,04 €
B	Inférieur à 609,64 €	2,78 €
C	Inférieur à 834,19 €	3,41 €
Normale	Supérieur à 834,19 €	3,93 €
Hors commune et adultes	Quel que soit le quotient familial	5,04 €
Panier repas A	Inférieur à 447,52 €	1,03 €
Panier repas B	Inférieur à 609,64 €	1,35 €
Panier repas C	Inférieur à 834.19 €	1,71 €
Panier repas normal	Supérieur à 834,19 €	1,97 €
Panier Repas hors communes et adultes	Quel que soit le quotient familial	2,52 €
Tarif lorsque l'enfant est présent à la cantine sans réservation	Quel que soit le quotient familial	4,93€

Garderie :

- 1.40 € la demi-heure pour un enfant inscrit en garderie
- 1.13 € la demi-heure à compter de deux enfants inscrits en garderie
- Pénalité : non-respect du délai de 24h00, toute absence non signalée et non justifiée entrainera l'application d'une facturation forfaitaire de 2,50 € par absence.

Il est rappelé que :

- Forfait ½ heure : Un forfait d'une demi-heure minimum est systématiquement facturé dès qu'un enfant est placé sous la responsabilité du personnel municipal.
- Dépassement de l'horaire : En cas de dépassement de l'horaire de fermeture de la garderie, soit 18h30, une pénalité d'un montant forfaitaire de 5 euros sera appliquée. En cas de récurrence multiple, une exclusion définitive de la garderie pourra être envisagée.
- Tarif double : tout enfant présent au sein des locaux et dont les parents n'ont pas rempli la feuille de réservation sera accueilli sur la base d'un tarif double à la demi-heure. [...]

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	17

Julie Barron ne participe pas au vote.

ADOpte à l'unanimité, le présent règlement et les modifications apportées aux tarifs.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



*le Maire,
Jean-Michel MAUGER*

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation	02/02/2023	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	09/02/2023			
Affichage	10/02/2023	19	15	18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations :
Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST .
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/02/8

MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION ET DES GESTIONNAIRES DE CERTIFICATS AU SEIN DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE- DE-VARENDEVILLE

Rapporteur Monsieur Jean-Michel MAUGER,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Considérant que la commune de Saint-Pierre-de-Varengeville souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société Adullact a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de :

- de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- De Donner son accord pour que **Monsieur le Maire** signe le contrat d'adhésion aux services de Adullact pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- autorise **Monsieur le Maire** à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- donne son accord pour que **Monsieur le Maire** signe le contrat d'adhésion aux services de Adullact pour le module d'archivage en ligne ; [...]

– donne son accord pour que **Monsieur le Maire** signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Seine-Maritime, représentant l'État à cet effet ;

– donne son accord pour que **Monsieur le Maire** signe le contrat de souscription entre la **commune de Saint-Pierre-de-Varengville** et Chambersign.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne gestion de ce dossier.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation	02/02/2023	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	09/02/2023			
Affichage	10/02/2023	19	15	18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations : Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

2) Finances

DELIBERATION N° 23/02/9

COMPLEMENT DU MONTANT DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DU BUDGET ANNEXE DE LA BRIQUETERIE

Rapporteur Madame Martine LEFEZ,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur de plume d'un montant de 0.75€ a été commise lors du vote délibérations n°22/04/18 et 22/04/16. En effet, il convient de lire au total des recettes de Fonctionnement 2021 : un montant de 15 946, 59€ d'où un excédent de fonctionnement de 8327,55€ et non de 8326,80€, d'où la nécessité à régulariser la reprise de l'excédent 2021 au BP 2022 à l'article 002 en recettes de Fonctionnement pour un montant de 8327,55€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ACCEPTÉ à l'unanimité, l'exécution de cette opération

DECIDE de régulariser la reprise de l'excédent 2021 au BP 2022 à l'article 002 en recettes de Fonctionnement pour un montant de 8327,55€.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
 Pour copie certifiée conforme,*



Le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation	02/02/2023	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	09/02/2023			
Affichage	10/02/2023	19	15	18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations : Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/02/10

**DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION SCENES EN BOUCLE
 FESTIVAL INTERNATIONAL**

Rapporteur Monsieur Jean-Michel MAUGER,

Vu la commission Associations Sportives et Culturelles qui s'est réunie en date du 29 novembre 2022,
Vu la délibération n° 22/12/10 en date du 8 décembre 2022 portant sur l'accord de principe sur une subvention exceptionnelle de 3 500€,
Vu le dossier de demande de subvention présenté en date du 06/02/2023,
Vu l'échange de mails entre la mairie et l'association demandant de fournir des pièces démontrant le bon avancement du dossier,

Pour mémoire, l'association souhaite organiser un festival international Scènes en Boucle du mercredi 31 Mai 2023 au 3 Juin 2023. Ce festival s'articulerait sur deux axes principaux : le théâtre et les musiques du monde.

L'association présenterait deux spectacles de troupes étrangères, soit en langue française, soit très visuel et une troupe française.

Dans l'optique du versement de la subvention, il a été demandé à l'association de transmettre au préalable :

- le dossier de demande de subvention communale 2023,
- une copie des dossiers de demande de subvention auprès des autres financeurs et le montant des subventions déjà perçues,
- la date à laquelle le 1^{er} versement doit être effectif,
- le montant attendu pour ce 1^{er} versement,
- partager au fur et à mesure les devis ou engagements pris, [...]

Le Président de l'association a fourni l'ensemble des éléments.

Il est à noter que l'association a sollicité en plus de la commune :

- l'entreprise FERRERO en novembre 2022,
- la Préfecture : en date du 11/11/2022,
- demande de mécénat auprès du LCL en date 20/12/2022 à hauteur de 2 000€ et versée depuis peu à l'association

Monsieur Bureau, le Président de la Compagnie Scènes en Boucle, s'engage à partager les devis et à assumer le déficit du festival si celui-ci arrivait. Mais si au contraire, le FISEB est un succès et que des recettes sont générées, des investissements seront prévus pour l'acquisition de matériel pour améliorer l'accueil et la pratique des adhérents et que nous pourrions prêter avec plaisir aux différentes associations du village ou à la municipalité.

Monsieur Bureau remercie la Municipalité pour la confiance qu'elle lui a témoigné par l'acceptation de cette subvention.

Dans la mesure où l'association a perçu la somme de 2 000€, il sollicite le 1^{er} versement au plus tôt pour la somme de 2 000€, le solde pourrait intervenir courant avril.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider :

- le 1^{er} versement de la subvention à hauteur de 2 000€,
- et versement du solde 1 500€ en avril 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE		
Contre	1	Monsieur Olivier Robert
Abstention	1	Madame Nathalie MAUGER
Pour	16	

ACCEPTÉ à la majorité, l'exécution de cette opération.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes les pièces administratives.

DIT que les crédits seront prévus au BP 2023 à l'article 6745.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*




le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation	02/02/2023	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	09/02/2023			
Affichage	10/02/2023	19	15	18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations : Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/02/11

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE AUX NORMES/ REHABILITATION DE LA BIBLIOTHEQUE

Rapporteur Monsieur Patrick LEMESLE,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les plans présentés,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait de délibérer quant à la sollicitation d'une aide financière de l'Etat et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime dans le cadre de la réhabilitation de la bibliothèque scolaire et municipale pour mise aux normes.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il ne s'agira pas uniquement de la mise aux normes bâtimementaires mais concernera également le mobilier, l'acquisition de documents et matériels multimédia et matériels informatiques.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière de l'Etat sur ce dossier ainsi que l'aide financière du conseil Départemental.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : [...]

VOTE	
Contre	
Abstention	1
Pour	17

Olivier Robert

APPROUVE à l'unanimité, l'exécution de cette opération,

- AUTORISE la dépense relative à la réhabilitation de la bibliothèque.
- SOLLICITE l'aide de l'Etat et du Conseil départemental de la Seine-Maritime au titre de la réhabilitation de la bibliothèque.
- DIT que les crédits de cette dépense seront inscrits à l'opération 01/23.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*




le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation	Date	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	02/02/2023			
Réunion	09/02/2023			
Affichage	10/02/2023	19	15	18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations :
 Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/02/12

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AUX ECOLES ET A LA SALLE DES FETES

Rapporteur Monsieur Patrick LEMESLE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait de délibérer quant à la sollicitation d'une aide financière de l'Etat et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime dans le cadre de la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des écoles de la commune et de la salle des fêtes dans le cadre d'une autoconsommation collective.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière de l'Etat sur ce dossier ainsi que l'aide financière du Conseil Départemental et d'autoriser la dépense relative à la pose de panneaux photovoltaïques,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : [...]

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

APPROUVE à l'unanimité, l'exécution de cette opération,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la sollicitation des subventions.
- SOLLICITE l'aide de l'Etat et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime à ce titre.
- DIT que les crédits de cette dépense seront inscrits au BP 2023.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation	02/02/2023	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	09/02/2023			
Affichage	10/02/2023	19	15	18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations : Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/02/13

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RELAMPING DE LA SALLE POLYVALENTE

Rapporteur Monsieur Patrick LEMESLE,
 Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait de délibérer quant à la sollicitation d'une aide financière de l'Etat et du Département de la Seine-Maritime dans le cadre de la pose de d'éclairage LED à la salle polyvalente.

Monsieur Patrick LEMESLE précise que la consommation est de 12KW/h et que la rénovation de l'éclairage en LED permettrait de diviser par 4 cette consommation.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière de l'Etat sur ce dossier ainsi que l'aide financière du Conseil Départemental et d'autoriser la dépense relative à la pose du nouvel éclairage LED à la salle Polyvalente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : [...]

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

APPROUVE à l'unanimité, l'exécution de cette opération,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la sollicitation des subventions.
- SOLLICITE l'aide de l'Etat et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime à ce titre.
- DIT que les crédits de cette dépense seront inscrits au BP 2023.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*




le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation	02/02/2023	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	09/02/2023			
Affichage	10/02/2023	19	15	18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations :
Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/02/14

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA POSE D'UNE CLOTURE LE LONG DU CIMETIERE

Rapporteur Madame Martine LEFEZ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait de délibérer quant à la sollicitation d'une aide financière de l'Etat et du Département de la Seine-Maritime dans le cadre de la pose d'une clôture le long du cimetière, près des colombariums.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière de l'Etat sur ce dossier ainsi que l'aide financière du Conseil Départemental et d'autoriser la dépense relative à la pose d'une clôture au cimetière communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

[...]

APPROUVE à l'unanimité, l'exécution de cette opération,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la sollicitation des subventions.
- SOLLICITE l'aide de l'Etat et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime sur ce dossier.
- DIT que les crédits de cette dépense seront inscrits au BP 2023

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation		Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	02/02/2023			
Réunion	09/02/2023			
Affichage	10/02/2023	19	15	18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations : Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/02/15

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF POUR LA MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL DE GESTION DE CANTINE, GARDERIE ET CENTRE DE LOISIRS ET SON ESPACE FAMILLE

Rapporteur Madame Martine LEFEZ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Madame Martine LEFEZ indique que plusieurs prestataires ont été sollicités, le mieux disant par rapport à l'attendu et les besoins de la commune serait E-ticket pour un montant total de 900€.

Madame Martine LEFEZ précise que ce déploiement inclue l'acquisition de 4 tablettes nécessaires au pointage des enfants sur les différents services (garderie, cantine, centre de loisirs).

Madame Martine LEFEZ expose que les services ont sollicité plusieurs solutions (Caux informatique, l Noé, e-ticket) et que e-ticket semble être la solution la plus économique et qui répondrait à nos attentes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait de délibérer quant à la sollicitation d'une aide financière de la CAF dans le cadre du déploiement d'un logiciel de gestion de cantine, garderie et centre de loisirs et son espace famille,

Madame Martine LEFEZ indique que le taux de prise en charge de la CAF est de 80%.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière de la CAF sur ce dossier et d'autoriser la dépense qui sera prévue au BP 2023 pour : [...]

- Le logiciel, l'espace famille accessible sur mobile, et la formation,
- L'achat de 4 tablettes Samsung Galaxy tab A8 d'une valeur de 875,96€ TTC

Simplifie la gestion pour tous.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

APPROUVE à l'unanimité, l'exécution de cette opération,

- **AUTORISE** la dépense relative au déploiement du logiciel de gestion de cantine, garderie et centre de loisirs et son espace famille et l'acquisition de tablettes.
- **SOLLICITE** l'aide de la CAF sur ce dossier
- **DIT** que les crédits de cette dépense seront inscrits au BP 2023 au chapitre 205.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



[Signature]
le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation	02/02/2023	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	09/02/2023			
Affichage	10/02/2023	19	15	18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations :
 Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/02/16

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSERVATOIRE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE DU VAL DE SEINE

Rapporteur Monsieur Jean-Michel MAUGER,

Vu les articles L.5211-1 et suivants du CGCT relatifs à l'élection des délégués de la commune dans les syndicats intercommunaux et EPCI,

Vu l'article L. 5211-7 du CGCT, il est possible de déroger au vote par bulletin secret pour les nominations des délégués du conseil municipal,

Vu le courrier de démission de M. Olivier Robert délégué titulaire en date du 08/02/2023,

Vu le courrier de démission de Monsieur Patric LEMESLE, délégué suppléant du 08/02/2023,

Monsieur Jean- Michel-MAUGER propose de voter l'élection de la liste à main levée :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	18

[...]

DECIDE à l'unanimité de procéder à la nomination des délégués à main levée.

Monsieur le Maire propose de passer au vote de la liste suivante :

- Monsieur Gilles HOUARD pour la candidature de titulaire,
- Madame Julie BARRON pour la candidature de délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



*le Maire,
Jean-Michel MAUGER*

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation	02/02/2023	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	09/02/2023			
Affichage	10/02/2023	19	15	18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, RELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations : Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

3) Personnel

DELIBERATION N° 22/12/17
BONS ET SECOURS CONTRATS COMMUNE 2022

Rapporteur Monsieur Jean-Michel MAUGER,

Vu la délibération n° 22/12/13 portant sur les bons et secours des contrats communes,

Considérant l'implication des agents contractuels dans la collectivité,

Considérant que les élus ont souhaité lors de la séance précédente de pouvoir attribuer un secours supplémentaire aux agents contractuels,

Il est proposé au Conseil Municipal, d'offrir un bon d'achat aux contractuels toujours présents à la date de la séance dans la collectivité.

Il est ainsi proposé les bons suivants :

Personnes Concernées	Montant	Magasin
MAGNAN Vanessa	50 €	CARREFOUR
CASALTA Nathalie	50 €	CARREFOUR
NEAU Ludivine	50 €	CARREFOUR
BEAUCAMP Line	50 €	CARREFOUR

[...]

Le Maire propose à l'assemblée, d'accorder des bons et secours tels que présentés.

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

APPROUVE à l'unanimité, l'exécution de cette opération,
DECIDE de verser des secours sous la forme de bons d'achats à valoir auprès des magasins locaux habituels pour un montant total de 200 €, répartis comme indiqué,
DIT que la dépense correspondante est imputée au compte 6713 « secours – dots ».

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



le Maire,
Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation	Date	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	02/02/2023			
Affichage	09/02/2023	19	15	18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations :
Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/02/18

**SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE ET CREATION DU POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2^E
CL PERMETTANT L'AVANCEMENT DE GRADE D'UN AGENT**

Rapporteur Monsieur Jean-Michel MAUGER,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint du patrimoine, en raison de l'avancement de grade de [REDACTED] au grade d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe,

Considérant que le cadre d'emplois et le grade à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, [...]

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal qu' :

- A compter du 01/02/2023 le poste d'adjoint du patrimoine soit supprimé.
- A compter du 01/02/2023 le poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe soit créé afin de permettre à [REDACTED] de bénéficier d'un avancement de grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

**APPROUVE à l'unanimité, l'exécution de cette opération,
DIT que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif 2022 et seront prévus au BP 2023.**

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



*le Maire,
Jean-Michel MAUGER*

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation	02/02/2023	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	09/02/2023			
Affichage	10/02/2023	19	15	18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations : Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST
Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/02/19

PORTANT MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/02/2023

Rapporteur Monsieur Jean-Michel MAUGER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint du patrimoine, en raison de l'avancement de grade de [REDACTED] au grade d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe,

Considérant que le cadre d'emplois et le grade à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois permanents suivants : [...]

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Libellé de l'emploi	Service d'affectation	Temps non complet quotité	Emploi pourvu ou vacant	NOMBRE
FILIERE ADMINISTRATIVE							
A	Emploi fonctionnel	Attaché territorial	Directeur Général des services	Service administratif Mairie	35/35	Pourvu	1
B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe		Service administratif Mairie	35/35	Pourvu	1
B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur		Service administratif Mairie	35/35	Pourvu	1
C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe		Service administratif Mairie	35/35	Pourvu	1
C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif		Service administratif Mairie	35/35	Pourvu	1
Total filière administrative							5
FILIERE TECHNIQUE ECOLE							
C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		ENTRETIEN ECOLE	33/35	Pourvu	1
C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		ENTRETIEN ECOLE	33/35	Pourvu	1
C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique		ENTRETIEN ECOLE	34/35	Pourvu	1
C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique		ENTRETIEN ECOLE	35/35	Pourvu	1
C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique		Ecole ATSEM	35/35	Pourvu	1
Total filière technique école							5
FILIERE MEDICO-SOCIAL							
C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal 1 ^{ère}		Ecole maternelle	35/35	Pourvu	1
C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal 2 ^{ème}		Ecole maternelle	35/35	Pourvu	1
Total filière médico-social							2
FILIERE TECHNIQUE ESPACES VERTS							

C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		SERVICE ESPACES VERTS	35/35	Pourvu	1
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		SERVICE ESPACES VERTS	35/35	Pourvu	1
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique		SERVICE ESPACES VERTS	35/35	Pourvu	1
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique		SERVICE ESPACES VERTS	35/35	Pourvu	1
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique		SERVICE ESPACES VERTS	35/35	Pourvu	1
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique		SERVICE ESPACES VERTS	35/35	Pourvu	1
Total filière technique espaces verts							6
FILIERE TECHNIQUE BATIMENT							
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		SERVICE BATIMENT	35/35	Non pourvu	1
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		SERVICE BATIMENT	35/35	Pourvu	1
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		SERVICE BATIMENT	35/35	Pourvu	1
Total filière technique bâtiments							3
FILIERE ANIMATION							
C	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation		Ecole et centre de loisirs	35/35	Pourvu	1
Total filière animation							1
FILIERE CULTURELLE							
C	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe		Ecole bibliothèque	25,15/35	Pourvu	1
Total filière culturelle							1
FILIERE POLICE MUNICIPALE							
C	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal		Police Municipale	35/35	Pourvu	1
Total filière police municipale							1
Total général effectifs							24

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

APPROUVE à l'unanimité, l'exécution de cette opération,
DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/02/2023,
DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de LA COMMUNE, chapitre 012,
DIT que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif 2022 et seront prévus au BP 2023.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



*le Maire,
Jean-Michel MAUGER*

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 9 Février 2023

Convocation	02/02/2023	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	09/02/2023			
Affichage	10/02/2023	19	15	18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 Février 2023 à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle des Mariages.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, JOUISSE Christian, BIESUZ Sylvie, HOUARD Gilles, SIMON Philippe, BECQUET Marc, LEPROUST Julie, ROBERT Olivier, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Julie BARRON, Vincent DUCHEMIN.

Était absent : Betty FORESTIER

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe SIMON, Rougeolle Magali, Corinne YON,

Procurations :
 Monsieur Philippe SIMON à Julie LEPROUST
 Madame Magali ROUGEOLLE à Marc BECQUET
 Madame CORINNE Yon à Jean-Michel MAUGER

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

4) Acquisitions Diverses

DELIBERATION N° 23/02/20

ACQUISITIONS DIVERSES ET TRAVAUX

Rapporteur Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la nécessité de délibérer quant à la réalisation d'acquisitions et de dépenses diverses, faites sur les provisions votées au BP 2022.

Monsieur le Maire propose l'acquisition :

- D'un réfrigérateur salle des fêtes, auprès de la Sté BERSOULT et Fils, pour un montant total de 1 898€ TTC,
- D'un vidéoprojecteur auprès de la société GSA PRODUCTIONS POUR un montant de 4359,72€ TTC,
- Travaux de la société IC Façade pour la réfection des caches moineaux des logements aux écoles pour un montant de 2475 € TTC,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : [...]

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces
administratives,
DIT que ces dépenses seront Prévus au BP 2023.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*



le Maire,

Jean-Michel MAUGER